



Les défis de demain, c'est avec vous

La formation en quelques mots

- L'apprenti(e) est suivi(e) pendant toute sa période de formation par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et par un tuteur à l'ENSIM
- L'ENSIM apporte près de 1640 h de formation sur les 3 années du cycle ingénieur dans les domaines scientifiques et techniques, ingénierie, langues et sciences humaines
- L'alternance est de 3 semaines école / 3 semaines entreprise
- Un stage d'une durée de 10 semaines à l'étranger est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur
- Un niveau B2+ certifié en anglais est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur

LOUISE CAILLAUT Apprentie chez Airbus



«Après 2 ans de cycle préparatoire intégré à l'ENSIM, la formation en alternance m'a semblé la meilleure opportunité d'acquérir une expérience professionnelle tout en suivant les mêmes cours que dans le circuit initial.

Le grand nombre d'offres proposées à l'ENSIM m'a permis de travailler dans un domaine qui éveille depuis toujours ma curiosité. Au sein du bureau d'études d'Airbus, mon travail consiste à étudier le bruit du moteur des avions. J'ai eu l'opportunité de participer à la certification acoustique du Beluga XL.

La formation par alternance permet de faciliter l'insertion dans la vie professionnelle. S'intégrer dans une entreprise offre la possibilité d'acquérir autonomie, rigueur et recul scientifique. Les projets réalisés apportent un bagage théorique et pratique supplémentaire indispensable.»

RÉPARTITION NATIONALE DES APPRENTIS DEPUIS 2014



“ Une formation d'ingénieur polyvalent en Acoustique et Instrumentation



NIVEAU DE RECRUTEMENT



ALEXANDRA FARRAN Apprentie chez Solvay

«Diplômée d'un DUT Mesures Physiques en apprentissage, j'ai choisi de poursuivre mes études dans le domaine de l'instrumentation. L'ENSIM correspondait à un grand nombre de mes souhaits : spécialité capteur, apprentissage, même diplôme pour les apprentis et les initiaux.

Au sein de Solvay, leader dans le domaine de la chimie, je développe de petites plateformes automatiques pour sécuriser, simplifier et accélérer les recherches du personnel. La pluridisciplinarité des actions me permettent d'appliquer mes connaissances en capteurs et programmation mais également interagir avec des spécialistes de différents domaines.

Intégrer la formation en alternance à l'ENSIM c'est suivre le même nombre d'heures qu'en formation classique tout en acquérant une réelle expérience.»

L'ENSIM recrute des étudiants de niveau **bac+2** à l'issue d'une classe préparatoire, d'un DUT, d'un BTS ou d'une licence adaptés à cette formation (à dominante physique, mécanique, mathématiques, électronique, informatique et acoustique).

Le recrutement dans les entreprises se fait dans toute la France.

L'ENSIM et le CFA Formasup des Pays de Loire vous aident à trouver une entreprise partenaire de votre formation

Attention :
seulement 28 places offertes pour la rentrée 2024-2025.

QUELQUES CHIFFRES

- 93 apprentis-ingénieurs actuellement en formation à l'ENSIM
- 85 entreprises d'accueil dans toute la France : secteur aéronautique, automobile, bâtiment, connectique, musique, ferroviaire, énergies, armement, industrie navale ...

DATES À RETENIR

15 décembre 2023

Ouverture de la plateforme de candidature :

ensim.univ-lemans.fr



26-27 janvier 2024

Salon Formasarthé

10 février 2024

Journée portes ouvertes

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Nathalie Le Gouic

**Responsable
Service Apprentissage**

Nathalie.Le_Gouic@univ-lemans.fr
Tél. : 02.43.83.26.50



Statut de l'apprenti(e)

- L'apprenti(e) possède le statut de salarié(e) d'entreprise et bénéficie d'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans (correspondant au cycle ingénieur de la formation)
- L'apprenti(e) doit se conformer aux dispositions et règles de fonctionnement applicables à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congés payés, primes, 13ème mois... suivant les Conventions Collectives) et des mêmes obligations (obligations de présence, respect des horaires)
- L'apprenti(e) a une carte d'étudiant et a accès à tous les services de l'université
- L'apprenti(e) est un assuré social comme tout salarié et relève du régime général
- L'apprenti(e) n'a pas de frais d'inscription ni de scolarité à régler
- L'apprenti(e) est salarié(e) et perçoit des aides financières complémentaires du CFA et de la Région

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

- Le salaire minimum légal pour les salariés en contrat d'apprentissage est calculé en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et l'expérience de l'apprenti(e) (de 1 an à 3 ans).

Salaire apprenti : les valeurs sont applicables à compter du 1er mai 2023.

	Salaire 1 ^{ère} année	Salaire 2 ^{ème} année	Salaire 3 ^{ème} année
Moins de 18 ans	472 € (27 % du SMIC)	681 € (39 % du SMIC)	961 € (55 % du SMIC)
18-20 ans	751 € (43 % du SMIC)	891 € (51 % du SMIC)	1 171 € (67 % du SMIC)
21-25 ans	926 € (53 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	1 066 € (61 % du SMIC ou du minimum conventionnel)	1 363 € (78 % du SMIC ou du minimum conventionnel)

SMIC mensuel : 1 747,20 € (depuis le 1er mai 2023) pour les apprentis de plus de 26 ans.

+

+